

COMMUNE DE BONREPOS SUR AUSSONNELLE

COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 10 JUILLET 2013

Convocation du : 02/07/2013

PRESENTS : D. Gasc, I. Caubet, T. Chebelin, J.-P. Combret, D. Fekir, G. Hutfer, B. Lagarde, D. Ralière, N. Sans

ABSENTS/EXCUSES : B. Gelis, C. Le Maître, M. Violero (procuration à D. Ralière)

Ordre du jour :

- √ Tarifs repas cantine scolaire / repas bio
- √ Renouvellement Ligne de Trésorerie Interactive
- √ Financement de divers investissements
- √ Versement d'une subvention à l'association « Les artistes amateurs de Bonrepos » et à l'Association des Maires Ruraux de France –Haute-Garonne pour les Communes sinistrées du sud du Département
- √ Décisions modificatives budgétaires
- √ Demandes de subventions pour divers investissements (sur commandes en cours)
- √ Demande de subvention à l'agence de l'eau Adour Garonne pour l'extension de la station d'épuration / critères de recevabilité
- √ Contrats du personnel non titulaire / réorganisation de certains services municipaux.
- √ Représentativité de la Commune au Conseil Communautaire de la C.C.R.C.S.A.
- √ Rapport 2012 du Syndicat Intercommunal des Eaux des Coteaux du Touch.
- √ Découpage cantonal.
- √ Extension du SITPA (Syndicat Intercommunal des Personnes Agées)
- √ Questions diverses

√ Tarifs repas cantine scolaire / repas bio

Mr le maire informe des résultats d'un sondage initié par les délégués parents d'élèves pour la distribution de repas BIO a la cantine. Le Fournisseur ANSAMBLE a été consulté : possibilité à raison d'une semaine par trimestre générant un coût supplémentaire du prix de repas lissé sur l'ensemble des repas de 10 cts d'euros. Les parents d'élèves ont répondu favorablement : 42 OUI contre 32 NON.

A cela doit être répercuté l'augmentation du repas a partir de la rentrée scolaire 2013 en suite a la révision du prix du repas standard par le prestataire : + 0.08 cts

Actuellement le prix de revient du repas est de 2.71 €, prix de vente 2.90 €.

Mr le maire propose de passer le prix du repas en conséquence a 3.10 €.

Vote pour :10 contre : 0 abstention : 0

√ Renouvellement Ligne de Trésorerie Interactive

Mr le maire rappelle qu'il y a lieu de renouveler une ligne de trésorerie en vue d'anticiper des recettes de fonctionnement des lors que de besoin. La CEP jusqu'alors désignée a proposé le renouvellement d'une autorisation a concurrence de 50 000 € soit environ un mois de budget

annuel, utilisée ponctuellement et depuis plusieurs années ponctuellement et souplement. Les conditions d'utilisations tant Taux EONIA + 2 % le moins disant.

Vote Pour 10 ; Contre 0 ; Abstention 0

√ **Financement de divers investissements**

Les investissements votés au budget 2013 lors du précédent conseil donnent lieu à un financement bancaire via des relais sur subventions et FCTVA au-delà de crédits amortissables pour la charge communale résiduelle. Le CRCA, la CEP et le Crédit Mutuel ont été consultés. Il en ressort comme moins disant la CEP. Les conditions de cette dernière exposées, le maire demande à ce que lui soit autorisé de signer les contrats y relatifs à l'exception de l'opération des « Saules » (acquisition via préemption d'une parcelle de 3000 m² destinée à découpage parcellaire en trois lots, revente de deux lots, et construction de deux logements à but locatif donc à vocation patrimoniale pour la commune, objet de consultation plus affinée (le CRCA pourrait être retenu sur ce dossier). Le conseil donne son autorisation pour contracter au mieux disant les financements nécessaires.

Pour 10 ; contre 0 ; abstention : 0

√ **Versement d'une subvention à l'association « Les artistes amateurs de Bonrepos » et à l'Association des Maires Ruraux de France Haut-Garonne pour les Communes sinistrées du sud du Département**

Monsieur le Maire fait remarquer que lors du vote du budget, des subventions ont été versées à hauteur de 400 € pour chaque association. L'Association des artistes amateurs qui a été créée en 2012 a été oubliée. Il est donc nécessaire de verser cette subvention pour une année pleine.

Monsieur Hutfer, président de cette association ne prend pas part au vote.

Pour : 9 ; Contre : 0 ; Abstention : 0

Par ailleurs, Monsieur le Maire indique que la commune a été sollicitée par l'association des maires ruraux de la Haute-Garonne pour venir en aide aux communes sinistrées dans le sud du département en suite aux inondations survenues courant juin 2013, (Saint-Béat, Fos, etc.).

Monsieur le Maire propose de verser 200 €.

Pour : 10 ; Contre : 0 ; Abstention : 0

√ **Décisions modificatives budgétaires**

Monsieur le Maire explique que suite au cambriolage de la mairie, des objets ont été dérobés et rachetés, des portes doivent être réparées. Ces dépenses imprévues nécessitent la passation de nouvelles écritures. D'ores et déjà les assurances verseront 5 900 €.

Pour : 10 ; Contre : 0 ; Abstention : 0

√ **Demandes de subventions pour divers investissements (sur commandes en cours)**

Les investissements votés au budget nécessitent des demandes de subventions . Le maire sollicite l'autorisation du Conseil pour pouvoir les demander aux diverses collectivités intervenantes.

Pour 10 ; Contre 0 ; Abstention :0

√ **Demande de subvention à l'agence de l'eau Adour Garonne pour l'extension de la station d'épuration / critères de recevabilité**

Monsieur le Maire explique que les travaux d'assainissement ont commencé. Le coût pour le doublement de la station d'épuration a été plus élevé que prévu. Une relance a été adressée au Conseil général pour que la subvention puisse prendre en compte cette augmentation. Egalement une demande de subvention a été adressée à l'Agence de l'eau Adour-Garonne, le dossier est en cours d'instruction. Les subventions peuvent aller jusqu'à 50 % du montant hors taxe. Parmi les critères d'éligibilité, il est demandé que le prix de la redevance de l'eau soit porté à 1 €/m³ HT. Il est actuellement à 0,95 €. Il est nécessaire de s'engager sous 2 ans à compter du démarrage des travaux, à atteindre les 1 €. L'agence de l'eau pour expliquer cette demande rappelle que certaines communes facturent très peu et de ce fait n'ont pas suffisamment de provision pour assurer l'entretien des réseaux. 1 € est le montant de la redevance minimum pour couvrir les débours d'entretien en moyenne. C'est par ailleurs ce qu'il était prévu au budget communal en lissant l'augmentation sur plusieurs années. Cette demande de subvention nous oblige à acter cette augmentation dès à présent, mais l'augmentation pourra être lissée jusqu'à un maximum de 2 ans.

Pour : 10 ; Contre : 0 ; Abstention : 0

√ **Contrats du personnel non titulaire / réorganisation de certains services municipaux.**

Monsieur le Maire explique que l'embauche d'un CDD se justifie pour l'accroissement saisonnier de l'activité ou pour un remplacement. Le CDD peut être conclut pour 12 mois sur un période de 18 mois. Il informe des nouvelles modalités à respecter dans ce cadre. Monsieur le Maire demande une délibération permanente pour pouvoir conclure les contrats au cas par cas et dans les cas d'urgence.

Pour : 8 ; Contre : 0 ; Abstention : 2

Depuis plusieurs années une 2^e ATSEM est demandée par les parents d'élèves et les enseignants sans qu'une suite ne soit donnée. Déjà l'année dernière, un complément a été apporté le matin à mi-temps. Compte tenu de l'évolution des effectifs en maternelle pour l'année prochaine et en comparaison de ce qui peut se faire dans les autres communes, il est nécessaire de créer un mi-temps supplémentaire. Mr le Maire demande la création d'un poste d'ATSEM pour un mi temps supplémentaire en précisant l'impact génère tant pour l'organisation que pour le budget.

Pour : 10 ; Contre : 0 ; Abstention : 0

D'autre part N. Cabrera qui donne déjà satisfaction occupera ce poste. Actuellement elle est ATSEM le matin puis assure la cantine et le ménage. Le poste à temps plein d'ATSEM ne remplit pas toutes les heures qu'elle faisait actuellement, elle assurera donc 5 h de ménage en plus. Pour la remplacer sur le reste du temps au ménage et à la cantine, un CAE peut être envisagé permettant la prise en charge par l'état de 75 % du salaire chargé selon certains critères à respecter, notamment un 20h minima par semaine. Mr le maire demande au conseil que lui soit donner autorisation pour signer tout contrat CDD dans ce cadre, sachant que le besoin se fera sentir dès la rentrée scolaire 2013.

Pour : 10 ; Contre : 0 ; Abstention : 0

N. Cabrera qui est amenée à devenir ATSEM à temps plein, a réussi son concours d'adjoint technique 1^{ère} classe, elle pourra donc être qualifiée d'ATSEM puisque jusqu'à présent elle occupait les fonctions sans en avoir le titre. Mr le maire demande à ce que le titre d'ATSEM lui soit attribué.

Pour : 10 ; Contre : 0 ; Abstention : 0

Un CAE pourrait aussi être envisagé pour les agents d'entretien, tout comme les contrats d'avenir qui s'adresse aux 20-25 ans.

√ **Représentativité de la Commune au Conseil Communautaire de la C.C.R.C.S.A.**

Monsieur le Maire rappelle qu'une loi a déterminé les conditions qui doivent être appliquées pour la répartition des sièges en terme de représentativité des intercommunalités. L'application se fera aux prochaines élections municipales. Il ne sera plus possible de faire comme il avait été décidé à la CCRCSA : 1 commune = 1 voix. La représentativité devra être proportionnelle à la population. D'autre part, une commune ne peut pas avoir la majorité des sièges à elle toute seule. Enfin, une grille détermine le nombre de siègeant par strates. La grille est de 16 représentants et peut être portée à 20 pour la CCRCSA. Après proposition à la Préfecture, une certaine équité a été trouvée suite à un accord amiable au sein de la CCRCSA (pas de majorité, pas uniquement 1 siège aux plus petites communes). A l'issue de cet accord, la commune de Bonrepos a accepté de céder un siège.

Bonrepos 5 / Saiguède 5 / Bragayrac 4 / Sabonnères 2 / Empeaux 2 / Saint-Thomas 2
Cette répartition doit être validée par chaque commune au plus tard le 30 août.

Pour : 10 ; Contre : 0 ; Abstention : 0

√ **Rapport 2012 du Syndicat Intercommunal des Eaux des Coteaux du Touch.**

Parmi les points à retenir sur le rapport : adaptation à l'évolution démographique, mise aux normes qui engendre des coûts importants ce qui induit une augmentation de l'eau chaque année pour arriver à 2,07 € le m³ en 2011.

D. Ralière présente le rapport avec une augmentation des capacités de stockage, une excellente qualité de l'eau (une seule analyse sur 153 a pointé un problème).

Les finances du SIECT étaient au plus mal, des augmentations étaient nécessaires pour assainir les comptes et financer le programme de travaux nécessaires sur plusieurs années (augmentation des réserves d'eau ; augmentation des capacités de traitement des usines ; mises aux normes des réseaux) .

Par ailleurs il est rappelé que des subventions de 4000 € peuvent être attribuées aux particuliers pour la remise en conformité d'une installation d'assainissement individuel. Cela concerne les foyers qui ne seront pas raccordés immédiatement, et sous condition d'éligibilité.

Le réservoir de Saint-Lys sera opérationnel à l'automne, il concerne principalement les communes de Fontenilles, Fonsorbes et Saint-Lys.

√ **Découpage cantonal.**

Monsieur le Maire propose de voter une délibération de principe, un vœu. Le projet de loi relatif à l'élection des Conseillers départementaux fait état d'une élection de 2 conseillers par canton (1 homme et 1 femme) et une redistribution des cantons avec diminution de leur nombre qui se voit divisé par 2. Un canton devra représenter environ 40 000 habitants, avec une marge de 20 %. Actuellement le canton de Saint-Lys représente 30 000 habitants.

Suite à différentes réunions entre les maires du canton de Saint-Lys, un consensus a été trouvé pour récupérer Seysses, Saint-Clar et Sabonnères et ainsi atteindre les 40 000 habitants et une unité de territoire avec une mixité de communes rurales et suburbaines. Monique Iborra en sa qualité de député a validé ce projet.

Si on ne propose pas une solution, l'Etat tranchera. Mise au vote de cette délibération de principe actant le redécoupage proposé du canton de st Lys

Pour : 10 ; Contre : 0 ; Abstention : 0

√ **Extension du SITPA (Syndicat Intercommunal pour le Transport des Personnes Agées)**

Monsieur le Maire rappelle qu'il est nécessaire que toutes les communes membres délibèrent pour l'adhésion de 3 nouvelles communes qui sont Francon, Mont-de-Gallie et Vaudreuille.

Pour : 10 ; Contre : 0 ; Abstention : 0

En a parte :Pour information ,à partir du 1^{er} septembre TISEO s'arrêtera à Saint-Lys et a dater du 01 janvier 2014 Fonsorbes sera également desservi avec une frequence reguliere..

SEANCE LEVEE A 20h15